



ville de  
**Grans**

Hôtel de ville  
Boulevard Victor Jauffret  
13450 Grans  
Tél. : 04 90 55 99 70  
Fax : 04 90 55 86 27  
www.grans.fr

Envoyé en préfecture le 07/07/2026

Reçu en préfecture le 07/07/2026

Publié le 08/07/26

ID : 013-211300447-20260707-DEC\_2026\_69-AU



## DÉCISION DU MAIRE

(Application de l'article L 2122-22 du  
Code Général des Collectivités Territoriales)

**N° 2026/69**

**1.4 – Autres types de contrats**

**Approbation de l'offre de la société CYKLAD pour le renouvellement  
de la licence de sécurité EDR CrowdStrike managé**

Le Maire de la Commune de GRANS,

Vu la délibération n°2026/19 du 23 mars 2026 donnant délégation au Maire pour une partie des matières énumérées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants n'excédant pas 100 000,00 Euros HT (cent mille euros hors taxes) lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la décision n°2025/25 du 12 mars 2025 portant approbation de l'offre de la société CYKLAD pour le renouvellement des licences antivirus EDR managé CrowdStrike,

Vu la proposition faite par la société CYKLAD enregistrée en Mairie le 7 juillet 2026, sous la GED n° 2026-2054 pour l'acquisition de la licence EDR (Endpoint detection and response) CrowdStrike Managé sur une période d'engagement de 4 ans comprenant également : Gestion et qualification des alertes, traitement des faux positifs, support téléphonique, point semestriel,

Considérant que l'offre de la société CYKLAD correspond au besoin exprimé et est économiquement avantageuse,

### **DECIDE**

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

D'accepter la proposition de la société CYKLAD, sise 51 Impasse des Eglantiers 34980 St Clément de Rivière concernant le renouvellement de la licence de sécurité EDR CrowdStrike Managé, et pour un prix global et forfaitaire annuel de 3 798,00 € HT (trois mille sept cent quatre-vingt-dix-huit euros hors taxes) soit un montant de 4 557,60 € TTC (quatre mille cinq cent cinquante-sept euros et soixante cents toutes taxes comprises). Le montant total sur 4 ans est de 15 192,00 € HT (quinze mille cent quatre-vingt-douze euros hors taxes, soit un montant total de 18 230,40 € TTC (dix-huit mille deux cent trente euros et quarante cents toutes taxes comprises).

#### **Article 2 :**

Le renouvellement de la licence prendra effet à compter du 21 juillet 2026 pour une période ferme de 4 ans soit jusqu'au 20 juillet 2030.

#### **Article 3 :**

La dépense sera imputée à l'article correspondant du budget primitif.

#### **Article 4 :**

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le responsable du service informatique de la ville de GRANS sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée conformément à la loi et fera l'objet d'une ampliation à Monsieur le sous-préfet d'Istres, au service commande publique et au service des finances.

Conformément à l'article R421-1 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de MARSEILLE, sis 31 rue Jean François Leca – 13002 MARSEILLE (tél. : 04.91.13.48.13 / Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr) dans un délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Un recours administratif est également possible auprès de l'autorité du présent acte dans le délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux (02) mois suivant la notification de la décision de rejet express du recours administratif ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de deux mois dont disposait l'autorité signataire, en cas de rejet implicite dudit recours. Toute saisine du Tribunal Administratif de MARSEILLE peut s'opérer par voie postale, soit par voie électronique à partir de l'application internet « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures : <http://www.telerecours.fr/>

Fait à GRANS, le 7 juillet 2026

Publié le 08/07/26

Le Maire,

**Philippe LEANDRI**

Signé par : Philippe  
LEANDRI  
Date : 07/07/2026  
Qualité : SIGNATURE  
DOCUMENTS ACTES

## Devis

Numéro DE26001549  
Date d'émission 03 juil. 2026  
Date d'expiration 02 août 2026  
Type de vente Prestations de services

Client ou Cliente  
MAIRIE DE GRANS  
6 Boulevard Victor Jauffret  
13450 Grans - France

## Engagement 4 ans EDR managés Crowstrike

Périmètre: 120 agents

Période d'engagement actuel du 21/03/2026 au 20/03/2027

Période d'engagement (4 ans) proposée du 21/07/2026 au 20/07/2030

Déduction de la période actuelle non consommée soit du 21/07/2026 au 20/03/2027

Produits	Qté	Prix u. HT	TVA (%)	Total HT
EDR Crowdstrike Managé	120 unités	158,40 €	20%	19 008,00 €
Prix du poste/serveur sur 12 mois : 3.3€HT/mois, 39.6€HT/an => 158.4€HT sur 4 ans Dans le cadre de l'achat de la licence, CYKLAD vous accompagne en vous donnant accès aux services suivants (9h/17h JO): Gestion et qualification des alertes, traitement des faux positif, support téléphonique, point semestriel				
EDR Crowdstrike Managé	120 unités	-31,80 €	20%	-3 816,00 €
Période actuelle non consommée: $4 * 0.663 * 12 = 31.8$				

## Détails TVA

Taux	Montant TVA	Base HT
20%	3 038,40 €	15 192,00 €

## Récapitulatif

Total HT	15 192,00 €
Total TVA	3 038,40 €
<b>Total TTC</b>	<b>18 230,40 €</b>

## Paiement

Établissement CR LANGUEDOC MONTPELLIER  
TRIANGLE  
IBAN FR76 1350 6100 0085 1677 8631 175  
BIC ACRIFRPP835

Validité du devis : 1 mois

Escompte : Pas d'escompte

Bon pou raccord

Date et signature précédées de la mention  
« Bon pour accord »

Le Maire, Philippe LEANDRI

Dûment habilité par décision n° 2026/69 du 7 juillet 2026